



ARRETE DU 10 Août 2021

portant réglementation
de la circulation et du stationnement

pendant la course cycliste organisée par

le club **CAP SIZUN CYCLISME**

le 5 septembre 2021

Arrêté Temporaire n° 0/PRO/2020/124

Le Maire de la commune de PLOUHINEC (29780),

VU le code de la route,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général des propriétés des personnes publiques,

VU le code de la voirie routière,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, notamment la 8ème partie (signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, et modifiée par arrêté du 6 décembre 2011 relatif à l'approbation des modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU l'arrêté n° 73/20/RH en date du 29 mai 2020 portant délégation de signature à Mr Julien COLLIN, Directeur Général des Services,

VU l'arrêté n° 94/20/RH en date du 18 juin 2020 portant délégation de signature à Mr Rémy LE COZ, adjoint en charge de la voirie – travaux – sécurité,

VU la demande en date du 09/08/2021, formulée par le club **CAP SIZUN CYCLISME**, représenté par Mme CESVET Azilis, sa présidente,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers, des riverains et des participants lors de la manifestation sportive intitulée « **GRAND PRIX SAVINA** » le dimanche 5 septembre 2021 de 9h00 à 19h00 ;

ARRETE

ARTICLE 1

La circulation, rue St Vinoc, sera interdite à tous véhicules – sauf secours - aux moments jugés opportuns par le service d'ordre de la manifestation.

La circulation, rue de Lann Ilis – rue St Vinoc - rue Jean Guillou – rue Van Parys – route de Kerglogay – lieudits « Lesquen – Kerfréost » - route de Kerdréal – lieudit « Kroas Kerdréal » - route de Kroas Kerdréal » **sera interdite** dans le sens opposé à la course le **dimanche 5 septembre 2021 de 9 h 00 à 19 h 00** et pourra être immobilisée, lors des passages des coureurs dans le sens de la course, par le service d'ordre de la course.

ARTICLE 2

Le stationnement, sur l'ensemble du circuit, sera interdit du samedi 4 septembre 2021 - 16 h 00 au dimanche 5 septembre 2021 – 19 h 00.

ARTICLE 3

Pour les catégories « **Pré-licenciés** » et « **Poussins** », la course empruntera les rues Lann-ilis, St Vinoc, Jean Guillou, Van Parys et Lann Ilis.

Pour les catégories « **Pupilles** », « **Benjamins** », « **Minimes** » et « **Pass-Cyclisme** », la course empruntera les rues Lann-ilis, St Vinoc, Jean Guillou, Route de Kerglogay, lieudits « Lesquen – Kerfréost », route de Kerdréal, route de Kroas Kerdréal et rue de Lann Ilis.

ARTICLE 4

Pendant toute la durée de la manifestation, l'accès au podium sera interdit et à 50m de part et d'autre de celui-ci.

ARTICLE 5

Les chiens devront être tenus en laisse sur l'ensemble du circuit

ARTICLE 6

La signalisation sera mise en place par l'organisation « CAP SIZUN CYCLIME » de PLOUHINEC » (29780) sous la direction des services techniques communaux.

ARTICLE 7

Le club **CAP SIZUN CYCLISME**, représenté par **Mme CESVET Azilis**, sa présidente,
le Maire de **PLOUHINEC**,
le directeur des services techniques de **PLOUHINEC**,
l'Agent de Surveillance de la Voie Publique de **PLOUHINEC**,
Mr le Commandant de la Brigade de **Gendarmerie d'AUDIERNE**
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

l'adjoint en charge des travaux, voirie et sécurité,
l'adjoint en charge des associations,
le responsable du SAMU,
le responsable du centre de Secours d'Audierne,
sont destinataires d'une copie pour information.

Affichage :

en mairie
sur le site de la commune de Plouhinec

Annexes :

Plans des circuits



Pour le Maire, l'adjoint
Rémy LE COZ

Le Maire de PLOUHINEC,

Yvan MOULLEC

Recours :

La présente décision peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux adressé à *Commune de PLOUHINEC - rue du Général de Gaulle – 29780 PLOUHINEC*. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, dans le même délai à compter de sa notification, en saisissant le tribunal administratif de *RENNES* ou, par l'application informatique "Télérecours citoyens", accessible par le site internet suivant : <http://www.telerecours.fr>).

En cas de rejet du recours gracieux formulé dans le délai précité ou en l'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif de *RENNES* peut également être formé contre cette décision dans un délai de deux mois à compter du rejet.

Mentions relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations figurant dans ce formulaire.

Les informations recueillies permettent aux agents habilités des services communaux de la commune de PLOUHINEC (29780) :

- d'exercer les pouvoirs de police afférents à la gestion du domaine routier communal,
- d'en exploiter et d'en analyser les données en vue de réaliser des statistiques internes d'activité et d'usage.

Un défaut d'enregistrement des données entraînera des retards ou une impossibilité de les exploiter ou de les analyser en vue de prendre la ou les décisions administratives objet(s) de la demande. En les enregistrant, vous consentez à ce que les agents des services mentionnés ci-dessus puissent effectuer le traitement de ces informations dans le cadre des objectifs mentionnés ci-dessus.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de leurs objectifs. Elles sont traitées dans la limite des délais de prescription applicables.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de vos données, d'un droit d'opposition au traitement de celles-ci ainsi que le droit à tout moment de retirer votre consentement. Pour ce faire, la demande doit être adressée au Délégué à la protection des données - ~~Conseil départemental de XXXXX~~ / *Commune de PLOUHINEC - rue du Général de Gaulle – 29780 PLOUHINEC* ou via l'adresse mail_mairie@ville-plouhinec29.fr
Les réclamations relatives à la protection de vos données sont à adresser auprès de la CNIL.